



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 19 juillet 2023

Point de situation sur la fin de prise en charge des personnes hébergées par le CCAS de Brest

La semaine dernière, le président du CCAS de la ville de Brest après échange avec le préfet a décidé de prolonger la prise en charge des personnes hébergées par le CCAS jusqu'au mercredi 19 juillet.

Depuis lors, **chaque situation individuelle a été réexaminée par les services de l'État** selon, en particulier et prioritairement, les critères de l'examen du droit au séjour et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Ainsi, Philippe MAHÉ, Préfet du Finistère rappelle que, selon les dispositions réglementaires en vigueur, si les ressortissants étrangers peuvent bénéficier d'une mise à l'abri temporaire le temps nécessaire à l'examen de leur situation vis-à-vis du droit au séjour dès lors qu'ils justifient d'une vulnérabilité grave et avérée, en revanche, cette prise en charge au niveau de l'hébergement n'a pas vocation à bénéficier :

- aux étrangers définitivement déboutés du droit d'asile qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et qui se maintiennent en situation irrégulière sur le territoire national,
- aux étrangers bénéficiant déjà d'un droit au séjour dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace Schengen,
- aux personnes ayant reçu une OQTF à la suite d'une demande d'asile refusée, et ayant bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et qui sont revenus en France à la suite de cette aide.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

1

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex

Une attention particulière a donc évidemment été portée par les services de l'État aux demandes de mise à l'abri, dans l'attente des procédures d'examen du droit au séjour en cours et des réévaluations médicales qui seraient nécessaires.

Au total, 22 personnes répondant aux critères vont continuer à être intégrées à un dispositif d'hébergement provisoire :

- **13 d'entre elles dans le Finistère par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),** association loi 1901 qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, **financée par l'Etat ;**
- **9 autres personnes (qui s'étaient vues notifier une OQTF par les services de l'État depuis plusieurs mois) peuvent intégrer dès à présent un hébergement provisoire** qui leur a été proposé dans le cadre du dispositif régional d'aide et de préparation au retour situé à Rennes.

Il a été fait part au CCAS de Brest de chacune des situations concernées.